

Règlement n° 1038-1

Règlement modifiant le règlement n°1038 afin de corriger l'annexe A « Tarification des biens et services » dudit règlement

- Attendu** que le règlement n° 1038 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2023 a été adopté le 16 décembre 2022;
- Attendu** que l'annexe A concernant la tarification des biens et services contient une erreur au niveau des frais d'inscription de soccer pour les catégories U11 à U18 ;
- Attendu** qu'il est nécessaire de modifier le règlement n° 1038 en conséquence;
- Attendu** qu'un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume à la séance ordinaire du 14 février 2023 pour la présentation de ce règlement et que dispense de lecture fut accordée, le projet de règlement étant déposé à la même occasion;

En conséquence, **IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ** par le présent règlement numéro 1038-1 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ce qui suit :

- ARTICLE 1:** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2:** L'annexe A « Tarification des biens et services » du règlement n°1038 est remplacé par l'annexe A « Tarification des biens et services » du présent règlement.
- ARTICLE 3:** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le: 2023-

En vertu de la résolution : 2023-03

Entrée en vigueur : 2023-

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière

ANNEXE A

TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Biens - services - activités	Tarif applicable
Frais d'administration - chèque refusé	10,00 \$
Copie de rapport d'événement ou d'accident	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie ou extrait du rôle d'évaluation, par unité d'évaluation	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie d'un règlement municipal par page, ne pouvant excéder 35,00 \$ par règlement	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie d'un rapport financier	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Reproduction, liste des contribuables, électeurs ou personnes habiles à voter, sous réserve de la Loi de l'accès à l'information et en protection des renseignements personnels	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés ci-haut	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels

SERVICE DE POLICE ET SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Biens - services - activités	Tarif applicable
Barricadage d'un immeuble	Coût réel des dépenses encourues
Services d'un serrurier	Coût réel des dépenses encourues
Copie d'un rapport d'événement ou d'accident	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Nettoyage d'un immeuble lorsque les circonstances l'exigent	Coût réel des dépenses encourues

Biens - services - activités	Tarif applicable
Incendie d'un véhicule dont le propriétaire n'habite pas le territoire de la municipalité et n'en est pas un contribuable	<ul style="list-style-type: none"> - 300,00 \$/h par autopompe (minimum 1 heure) - Pour chaque membre du Service de sécurité incendie qui se rend sur les lieux de l'intervention : Taux horaire du personnel (minimum 3 heures) plus 35% de frais d'administration
Services d'un électricien ou d'un frigoriste lors du démantèlement d'une serre de production de marijuana	Coût réel des dépenses encourues
Demande de service au Service de sécurité incendie pour une activité ou une intervention	<ul style="list-style-type: none"> - 400,00 \$/h par autopompe (minimum 1 heure) - 800,00 \$/h pour appareil d'élévation (minimum 1 heure) - 100,00 \$/h pour V.T.T. - Pour chaque membre du Service de sécurité incendie qui se rend sur les lieux de l'intervention : Taux horaire du personnel (minimum 3 heures) plus 35% de frais d'administration

SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET TECHNIQUES

Biens - services - activités	Tarif applicable
Location du balai aspirateur de rues	<p>Sur les heures d'ouverture des travaux publics : 95 \$ /h (minimum 4 heures) + tx</p> <p>Hors les heures d'ouverture des travaux publics : 95 \$ /h (minimum 4 heures) + 25 % + tx</p>
Utilisation de l'écocentre	Gratuit
Droit d'utilisation du site de neiges usées par les entrepreneurs en déneigement (par voyage)	<p>10 roues : 50,00 \$ + tx 12 roues : 55,00 \$ + tx Semi-remorque : 65,00 \$ + tx</p> <p>À partir de novembre 2023 :</p> <p>10 roues : 55,00 \$ + tx 12 roues : 60,00 \$ + tx Semi-remorque : 70,00 \$ + tx</p>
Coupe des bordures en asphalte	50 \$ + tx
Réparer ou reconstruire une bordure de béton dont la ville n'est pas responsable du bris	Coûts réels engagés + 5% + tx (la réparation du gazon demeure la responsabilité du citoyen)
Installation de plaques d'identification de numéros civiques (en vertu du règlement numéro n° 985)	40,00 \$
Réparer ou reconstruire une bordure en asphalte dont la ville n'est pas responsable du bris (incluant le pavage côté propriétaire)	Coûts réels engagés + 5% + tx (la réparation du gazon demeure la responsabilité du citoyen)
Ouverture ou fermeture d'une entrée de service d'aqueduc en dehors des heures d'ouverture normales du Service des Travaux publics	En urgence : sans frais Situation non urgente : 150 \$ / déplacement + tx
Bris d'un boîtier d'entrée de service d'aqueduc dont la ville n'est pas responsable du bris (négligence du propriétaire)	Sans excavation : 50 \$ + tx Avec excavation : Coûts réels engagés +5% + tx (la restauration du terrain est de la responsabilité du citoyen)

Cueillette de biens meubles sur la chaussée (biens sur le carreau) - Entreposage (par jour)	Coût réel de la main-d'œuvre et de la machinerie + tx 15,00 \$ / jour + tx
Machinerie et outillage	Selon le répertoire des taux de location indicatif de la machinerie et outillage du gouvernement du Québec en vigueur au 1 ^{er} avril de l'année courante + tx (minimum 4 heures)
Autres travaux	Selon l'estimation préalable par le directeur + tx
Camion à benne (6 ou 10 roues)	6 roues : 65 \$ / heure + tx (minimum 4 heures) 10 roues : 85 \$ / heure + tx (minimum 4 heures)

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Biens - services - activités	Tarif applicable
Tarification du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 Location de gymnase - gymnase simple (par heure) - gymnase double (par heure)	30,00 \$ 45,00 \$
Tarification à partir 1 ^{er} juillet 2023 Location de gymnase - gymnase simple (par heure) - gymnase double (par heure)	35,00 \$ 50,00 \$
LOCATION DE SALLES	
Tarification du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023	
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES pour activités à but lucratif - Adultes / jeunes <u>Activités ayant lieu la fin de semaine (samedi et dimanche)</u> * 1 gratuité par année (ex.: Chevaliers de Colomb, Âge d'Or, party de hockey, CPA, soccer, etc. avec droits d'entrée Toute soirée se termine à 1 h (après 1 h, il y aura des frais de 35 \$/h).	
Centre Jean-Guy-Cardinal et Centre sportif (toute soirée se termine à 1 h) - Salle Oscar-Deschênes - ½ salle Oscar-Deschênes - Petites salles du Centre Jean-Guy-Cardinal (salles A ou B) et salles du Centre sportif	Tarif fixe de 175,00 \$ + 35,00 \$/h + tx Tarif fixe de 125,00 \$ + 35,00 \$/h + tx Tarif fixe de 75,00 \$ + 35,00 \$/h + tx
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES pour activités à but lucratif - Adultes / jeunes <u>Activités ayant lieu sur semaine (lundi au vendredi)</u> * 1 gratuité par année (ex.: Chevaliers de Colomb, Âge d'Or, party de hockey, CPA, soccer, etc. avec droits d'entrée Toute soirée se termine à 23 h (après 23 h, il y aura des frais de 35 \$/h). * Exception pour les dîners du Centre d'aide et de référence, la salle est gratuite.	
Centre Jean-Guy-Cardinal et Centre sportif (toute soirée se termine à 23 h) - Salle Oscar-Deschênes - ½ salle Oscar-Deschênes - Petites salles du Centre Jean-Guy-Cardinal (salles A ou B) et salles du Centre sportif	Tarif fixe de 175,00 \$ + taxes Tarif fixe de 125,00 \$ + taxes Tarif fixe de 75,00 \$ + taxes

<p>ORGANISMES PRIVÉS pour activités avec ou sans but lucratif (<i>exemple : mariage, party de famille, groupes politiques ou gouvernementaux</i>) <i>Toute soirée se termine à 1 h</i> Total de 13 heures (incluant la préparation et le party) si le 13 heures est dépassé, il y aura un supplément de 35 \$/heure.</p>	
<p>Centre Jean-Guy-Cardinal et Centre sportif <i>(toute soirée se termine à 1 h)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Oscar-Deschênes - ½ salle Oscar-Deschênes - Petites salles du Centre Jean-Guy-Cardinal (salles A ou B) et salles du Centre sportif 	<p>Base : 350 \$ + 35 \$/heure + taxes Base : 200 \$ + 35 \$/heure + taxes Base : 150 \$ + 35 \$/heure + taxes</p>
Réception après funérailles (maximum 5 heures)	150 \$ + taxes
<p>Réception pour retraite ou fête des employés des écoles de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soir sur semaine - Fin de semaine 	<p>35 \$/heure + taxes Base : 150 \$ + 35 \$/heure + taxes</p>
<p>Toute réunion, activité, formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités pour les associations de jeunes sans droit d'entrée - Gala hockey, soccer, et. 	Gratuit
<p>Formation, réunion CPE, Chasse et Pêche, syndicats des commerces, syndicat des condos, etc.</p> <p>** À la condition que la présence d'un surveillant soit cédulée pour une autre activité (ex: Centre Jean-Guy-Cardinal est ouvert à tous les soirs de la semaine sauf exception et pour le Centre sportif, il faudra vérifier l'horaire avec le Service des Loisirs)</p>	<p>Gratuit ** 35 \$/heure + taxes</p>
<p>Cours aux adultes : Centre Jean-Guy-Cardinal, Centre sportif et petit gymnase</p>	20 \$/heure + taxes

LOCATION DE SALLES

Tarifification à partir 1^{er} juillet 2023

<p>ORGANISMES COMMUNAUTAIRES pour activités à but lucratif - Adultes / jeunes <i>Activités ayant lieu la fin de semaine (samedi et dimanche)</i> * 1 gratuité par année (ex.: Chevaliers de Colomb, Âge d'Or, party de hockey, CPA, soccer, etc. avec droits d'entrée) Toute soirée se termine à 1 h (après 1 h, il y aura des frais de 40 \$/h).</p>	
<p>Centre Jean-Guy-Cardinal et Centre sportif <i>(toute soirée se termine à 1 h)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Oscar-Deschênes - ½ salle Oscar-Deschênes - Petites salles du Centre Jean-Guy-Cardinal (salles A ou B) et salles du Centre sportif 	<p>Tarif fixe de 200,00 \$ + 40 \$ \$/h + tx Tarif fixe de 140,00 \$ + 40,00 \$/h + tx Tarif fixe de 85,00 \$ + 40,00 \$/h + tx</p>
<p>ORGANISMES COMMUNAUTAIRES pour activités à but lucratif - Adultes / jeunes <i>Activités ayant lieu sur semaine (lundi au vendredi)</i> * 1 gratuité par année (ex.: Chevaliers de Colomb, Âge d'Or, party de hockey, CPA, soccer, etc. avec droits d'entrée) Toute soirée se termine à 23 h (après 23 h, il y aura des frais de 40 \$/h). * Exception pour les dîners du Centre d'aide et de référence, la salle est gratuite.</p>	
<p>Centre Jean-Guy-Cardinal et Centre sportif <i>(toute soirée se termine à 23 h)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Oscar-Deschênes - ½ salle Oscar-Deschênes - Petites salles du Centre Jean-Guy-Cardinal (salles A ou B) et salles du Centre sportif 	<p>Tarif fixe de 200 \$ \$ + taxes Tarif fixe de 140 \$ + taxes Tarif fixe de 85 \$ + taxes</p>

<p>ORGANISMES PRIVÉS pour activités avec ou sans but lucratif (<i>exemple : mariage, party de famille, groupes politiques ou gouvernementaux</i>) <i>Toute soirée se termine à 1 h</i> Total de 13 heures (incluant la préparation et le party) si le 13 heures est dépassé, il y aura un supplément de 40 \$ /heure.</p>	
<p>Centre Jean-Guy-Cardinal et Centre sportif <i>(toute soirée se termine à 1 h)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Oscar-Deschênes - ½ salle Oscar-Deschênes - Petites salles du Centre Jean-Guy-Cardinal (salles A ou B) et salles du Centre sportif 	<p>Base : 400 \$ + 40 \$ /heure + taxes Base : 230 \$ + 40 \$ /heure + taxes Base : 170 \$ + 40 \$ /heure + taxes</p>
Réception après funérailles (maximum 5 heures)	170 \$ \$ + taxes
Réception pour retraite ou fête des employés des écoles de la Ville :	
- Soir sur semaine	40 \$ /heure + taxes
- Fin de semaine	Base : 170 \$ + 40 \$/heure + taxes
Toute réunion, activité, formation :	
- Activités pour les associations de jeunes sans droit d'entrée	Gratuit
- Gala hockey, soccer, et.	
Formation, réunion CPE, Chasse et Pêche, syndicats des commerces, syndicat des condos, etc.	Gratuit **
** À la condition que la présence d'un surveillant soit cédulée pour une autre activité (ex: Centre Jean-Guy-Cardinal est ouvert à tous les soirs de la semaine sauf exception et pour le Centre sportif, il faudra vérifier l'horaire avec le Service des Loisirs)	40 \$ /heure + taxes
Cours aux adultes : Centre Jean-Guy-Cardinal, Centre sportif et petit gymnase	23 \$ /heure + taxes

Biens - services – activités	Tarif applicable
Location de terrains de balle - par partie	60,00 \$
Location de terrains de balle pour un tournoi: - pour un terrain / par tournoi	250,00 \$ En plus, des frais applicables ci-haut mentionnés, coût réel du salaire du préposé.
Location des terrains divers - terrain de pétanque, volleyball de plage, tennis	Gratuit

Biens - services - activités	Tarif applicable
TARIFICATION DES COURS OFFERTS	
<p>a) Tennis</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3-5 ans pour 3,75 heures - Parent-enfant pour 5 heures - 6-9 ans pour 5 heures - 10-14 ans pour 5 heures - 15 ans et plus pour 7,5 heures 	<p>37,00 \$ 47,00 \$ 47,00 \$ 47,00 \$ 95,00 \$</p>

b) Ligue de tennis - 9 à 17 ans pour 24 heures	70,00 \$
c) Soccer - U-4, U-5 et U-6 - par saison - U-7 - par saison - U-8 - par saison - U-9 et U-10 - par saison - U-11 à U-18 - par saison	85,00 \$ Senior A 220,00 \$ Senior AA 240,00 \$ 0-30 Féminin 220,00 \$ 0-35 Masculin 220,00 \$ 100,00 \$ 134,00 \$ 134,00 \$ 139,00 \$
d) Hockey sur glace (session de 32 semaines d'activités) - Pré-novice I - Pré-novice II - Novice - Atome à Midget - Junior - Joueurs double lettres * <i>Rabais de 25,00 \$ pour le 2^e enfant</i> <i>Rabais de 50,00 \$ pour le 3^e enfant</i> <i>(exception catégorie junior)</i>	280,00 \$ 280,00 \$ 385,00 \$ 385,00 \$ 665,00 \$ *Prix de base plus 250,00 \$

Biens - services - activités	Tarif applicable
TARIFICATION DES COURS OFFERTS	
e) Patinage artistique (saison de 28 semaines d'activités) Frais d'affiliation et de club (pour tous non remboursable) Patinage plus 1x /semaine (60 min) Patinage plus 2x/semaine (120 min) Patinage plus privé (samedi seulement) (20 min) STAR lundi (50 min) STAR Mercredi (60 min) STAR samedi (incluant le strocking) (90 min) STAR lundi et samedi (140 min) STAR lundi et mercredi (110 min) STAR mercredi et samedi (150 min) STAR lundi, mercredi et samedi (200 min) 18 ans et plus STAR lundi (50 min) STAR Mercredi (60 min) STAR samedi (incluant le strocking) (90 min) STAR lundi et samedi (140 min) STAR lundi et mercredi (110 min) STAR mercredi et samedi (150 min) STAR lundi, mercredi et samedi (200 min)	70 \$ 96 \$ 180 \$ 40\$ 80 \$ 96 \$ 144 \$ 210 \$ 165 \$ 225 \$ 280\$ 193\$ 217\$ 291\$ 399\$ 329\$ 423\$ 520\$
f) Badminton (8 à 17 ans) pour une saison de 12 heures d'activités	35,00 \$

Biens - services - activités	Tarif applicable
TARIFICATION DES COURS OFFERTS	
g) Judo - 5 à 6 ans - session de 11.25 heures d'activités - 7 à 12 ans - session de 15 heures d'activités - 13 ans et plus - session de 15 heures d'activités	40,00 \$ 52,00 \$ 64,00 \$
h) Taekwondo - 3 à 6 ans (15 heures) - 7 à 17 ans (15 heures) - 7 à 17 ans (30 heures) - 18 ans et + avec enfant (15 heures) - 18 ans et + sans enfant (15 heures) - 18 ans et + avec enfant (30 heures) - 18 ans et + sans enfant (30 heures)	150,00 \$ 130,00 \$ 220,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 260,00 \$ 260,00 \$
i) Yoga - 18 ans et plus (6 heures)	127,65 \$ (tx incl.)
j) Pickelball - 18 ans et plus (24 heures)	47,00 \$ (tx incl.)
k) Conditionnement physique (10 heures) Conditionnement physique (20 heures)	90,00 \$ (tx incl.) 165,00 \$ (tx incl.)
l) Terrain de badminton (12 heures)	132,00 \$ (tx incl.)
m) Basketball (10 semaines)	30\$
n) Initiation au patinage (5 semaines à l'extérieur)	20\$

Tarification Vélos libre-service -année 2023		
Type de vélo/ Nombre de sorties	Vélos hybrides	Vélos électriques
1 sortie	5\$	10\$
5 sorties	15\$	25\$
10 sorties	25\$	50\$
20 sorties	40\$	70\$
Illimités (mai à octobre 2023)	70\$	100\$
Rabais aînés	Un rabais de 15% sera appliqué pour les personnes de 60 ans et plus	
Une sortie a une durée maximale de 4 heures. Il est obligatoire de rapporter le vélo à la fin de la période de 4 heures.		

Les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient d'un rabais de 15 % pour tous les cours, activités et événements organisés par la Ville;

Biens - services - activités	Tarif applicable
TARIFICATION DES COURS OFFERTS	
a) Tarification des camps de jour (Club de vacances) : <ul style="list-style-type: none"> - Inscription pour le club vacances : <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} enfant, par semaine 60,00 \$ 2^e enfant, par semaine 55,00 \$ 3^e enfant et plus, par semaine 45,00 \$ - Coût du chandail obligatoire pour les terrains de jeux 9\$ \$ - Service de garde : <ul style="list-style-type: none"> par enfant, par semaine 42,50 \$ - Sorties extérieures <ul style="list-style-type: none"> Coût réel payé par participant + 9\$ \$ de transport 	
b) Guitare (enfants) <ul style="list-style-type: none"> - 16 semaines, cours privé d'une durée de 30 minutes 	14,00 \$/demi-heure
c) Cours de Science (8 semaines)	75\$
d) Cours d'anglais (adultes) <ul style="list-style-type: none"> - 10 semaines, 2 heures/sem. 	130,00 \$
e) Danse country (adultes) <ul style="list-style-type: none"> - 12 semaines, 1 heure/sem. 	65,00 \$
f) Apprivoiser la tablette tactile - Apple Ipad (adultes) <ul style="list-style-type: none"> - 6 semaines, 3 heures/sem. 	100,00 \$ (les citoyens doivent être membres de la FADOQ)
g) Apprivoiser la tablette tactile - Android (adultes) <ul style="list-style-type: none"> - 6 semaines, 3 heures/sem. 	100,00 \$ (les citoyens doivent être membres de la FADOQ)
h) Facebook et Messenger (adultes) <ul style="list-style-type: none"> - 3 semaines, 3 heures/sem. 	55,00 \$
i) Atelier culinaire Gâteau (Les petits délices à nancy) <ul style="list-style-type: none"> - 1 atelier de 3h 	45 \$ (Adulte) 30\$ (adolescent)
j) Atelier culinaire parent-enfant <ul style="list-style-type: none"> -1 atelier d'une heure 	20 \$
k) Le laboratoire vocal de Samanta <ul style="list-style-type: none"> - 12 semaines, 1,5h/sem 	100 \$ (adolescent) 170 \$ (adulte)
l) Secourisme d'urgence <ul style="list-style-type: none"> - 8 heures de cours 	70 \$
m) Éveil musical <ul style="list-style-type: none"> - 10 semaines, 1 heure/sem 	60 \$
n) Gardiens avertis <ul style="list-style-type: none"> - 1 cours de 7,5h 	50\$
o) Prêts à rester seul <ul style="list-style-type: none"> - 1 cours de 5,5h 	45 \$
p) Cours de crochet enfant <ul style="list-style-type: none"> - 10 cours de 1h 	50 \$

q) Cours de tricot adulte - 10 cours de 2h	60 \$ (adolescent) 80 \$ (adulte)
--	--------------------------------------

N.B. :À chaque session, les cours et le coût des cours peuvent varier, et ce, en fonction de la programmation alors en vigueur à la Ville.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Biens - services - activités	Tarif applicable
Carte plastifiée perdue	3,00 \$
Document perdu ou endommagé	Coût réel du document plus des frais de facturation de 6.00 \$
Copie internet ou traitement de texte - par copie (8½" x 14" max.)	0,25 \$ noir et blanc 1,50 \$ couleur
Photocopie - par page	0,10 \$
Abonnement non résident - par personne	100,00 \$

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Biens - services - activités	Tarif applicable
Permis divers	Règlement n° 857 sur les permis et les certificats
Demande de changement à la réglementation d'urbanisme	Règlement n° 658 ou règlement remplaçant ledit règlement n° 658
Demande de dérogation mineure	Règlement n° 861 sur les dérogations mineures
Photocopie d'un plan	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie du plan d'urbanisme	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Règlement de zonage	A-2.1, r. 3 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels